



# RAPPORT D'ACTIVITE 2016

**RAPPORT D'ACTIVITE 2016**  
**Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux d'Ile-de-France**

AVANT PROPOS.....	3
1. L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT.....	5
1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE.....	6
1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE.....	8
2. L'ACTIVITE DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2016.....	11
2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBERAL.....	12
2.2. ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS.....	26
2.3. ANALYSE ET ETUDES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE, A L'EXERCICE LIBERAL DE LA MEDECINE, A L'EVALUATION DES BESOINS MEDICAUX.....	32
2.4. PREVENTION ET ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE.....	37
2.5. SYSTEME D'INFORMATION.....	40
2.6. INFORMATION ET COMMUNICATION.....	43
2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE.....	45
3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE.....	46
3.1. ARS ILE-DE-FRANCE.....	47
3.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	47
3.3. CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES.....	48
3.4. ORDRES DES MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE.....	51
3.5. FEDERATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE.....	51
3.6. LES USAGERS.....	51
3.8. CONFERENCE NATIONALE DES URPS MEDECINS.....	52
4. ANNEXES.....	53
ANNEXE 1 : LES ELUS AU 31/12/2016.....	54
ANNEXE 2 : LES ELUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2016.....	59
ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL.....	68

---

# AVANT PROPOS

L'année 2016 est la première année d'une nouvelle mandature quinquennale de l'URPS médecins Ile-de-France.

A la suite du résultat des élections d'octobre 2015, 80 élus médecins libéraux en activité ont été renouvelés et vont participer pendant 5 ans à l'animation et aux décisions de l'URPS médecins. Parmi ces 80 médecins, 42 siègent pour un premier mandat.

L'année 2016 a été une année de partage, visant à l'accueil et l'intégration de l'ensemble des élus souhaitant s'investir.

Au cours de cette année, l'URPS médecins a décidé la mise en place de quatre commissions thématiques et trois groupes de travail, et je remercie les médecins qui siègent dans ces instances et les coordonnateurs qui en assument l'animation. Les commissions collèges quant à elles représentent la pluralité des exercices libéraux qui est sans aucun doute une des spécificités de notre région.

Cette nouvelle mandature présente de grands enjeux avec c'est certain un premier qui vise à assurer une transition générationnelle et une attractivité des modes d'exercice libéraux auprès des nouvelles générations.

Le rôle des élus de l'URPS médecins sera essentiel, sur un plan de la représentation régionale, auprès de l'ARS, mais aussi dans la promotion et les initiatives que nous pourrons porter et soutenir en Ile-de-France.

C'est dans cette perspective, forte de sa légitimité démocratique et de son action reconnue que l'URPS se doit d'agir.

Docteur Bruno SILBERMAN  
Président

---

# **1. L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

## 1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

---

Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France sont définies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et par le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS Médecins, avec les neuf autres URPS peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 80 médecins composant l'Assemblée Générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 16 octobre 2015, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 35,5 %. Fort de cette représentativité, les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 22 300 médecins libéraux franciliens.

Au sein de l'assemblée de l'URPS médecins, le nombre de sièges à pourvoir est réparti entre collèges en tenant compte du nombre national d'électeurs de chaque collège.

Au résultat des élections du 16 octobre 2015 la composition des collèges était la suivante :

	Collège des spécialistes de médecine générale : 40 membres	Collège des spécialistes cliniques : 29 membres	Collège des spécialistes de plateaux techniques lourds : 11 membres
MG France	10 sièges		
FMF	11 sièges	4 sièges	1 siège
CSMF	7 sièges	9 sièges	
LE BLOC		5 sièges	9 sièges
SML	8 sièges	9 sièges	1 siège
UNION COLLEGIALE	4 sièges	2 sièges	

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix. Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2016, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- CSMF, présidée par le Docteur Thierry GOMBEAUD
- SML, présidé par le Docteur Frédéric PRUDHOMME
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François WILTHIEN
- FMF, présidée par le Docteur Nathalie LEROY
- LE BLOC, présidé par le Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
- UNION COLLEGIALE, présidée par le Docteur Daniel SCIMECA

## 1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

---

### 1.2.1. Les instances décisionnelles

L'URPS médecins Ile-de-France distingue dans son organisation les instances décisionnelles des instances de concertation et de mise en œuvre des actions.

#### A) L'Assemblée Générale et le Bureau

A la suite des résultats aux élections d'octobre 2015, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 7 janvier 2016 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

#### LE BUREAU DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Bruno SILBERMAN	Président
Docteur Frédéric PRUDHOMME	Vice-Président
Docteur François WILTHIEN	Vice-Président
Docteur Éric TANNEAU	Secrétaire Général
Docteur Georges SIAVELLIS	Trésorier
Docteur Marc BAILLARGEAT	Trésorier Adjoint
Docteur Dominique GIGNAC	Secrétaire Général Adjoint
Docteur Jean-Luc LEYMARIE	Secrétaire Général Adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, un du collège réunissant les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens, et trois du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'Assemblée Générale, ses 80 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'Assemblée Générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2016, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à quatre reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.

Le bureau s'est réuni 25 fois dans l'année 2016.



## **B) Les commissions de Contrôle et Règlement Intérieur**

### **Commission de Contrôle**

La commission de contrôle est annuellement élue par l'Assemblée Générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 5 fois dans l'année 2016.

### **Commission Règlement Intérieur**

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

## **1.2.2. Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions**

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège tels que définis par les dispositions du Décret no 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collègues, pour les commissions qui en dépendent. Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

## **A) Les commissions thématiques**

Commission **médecine libérale et santé publique** coordonnée par : Dr Jean-Pierre BATARD/Dr Marie-Eve VINCENS

Commission **communication** coordonnée par : Dr Alain LECERC/ Dr Lydia MARIE-SCMAMA

Commission **coordination et territoires** coordonnée par : Dr Agnès GIANNOTTI/ Docteur Luc SULIMOVIC

Commission **pratiques libérales « nouvelles technologies et nouveaux modes d'exercice »** : Dr Laurent DE BSTARD / Dr Luc REFABAERT

## **B) Les Commissions Collèges**

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission **collège spécialistes de médecine générale** coordonnée par : Dr François BONNAUD / Dr Nathalie LEROY

Commission **collège spécialistes à exercice mixte** coordonnée par : Dr Thierry GOMBEAUD / Dr Philippe RENARD

Commission **collège anesthésistes, obstétriciens, chirurgiens** coordonnée par : Dr Paul-Henri BOLLA / Dr Bertrand DE ROCHAMBEAU

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

## **C) La coordination des actions URPS**

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin. S'agissant des coordonnateurs des commissions collèges, des réunions communes avec le bureau sont organisées 6 à 8 fois par an.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple, et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2016.

## **D) Les groupes de travail**

Groupe santé mentale coordonné par : le Dr Marc SYLVESTRE

Groupe MEP coordonné par : le Dr Daniel SCIMECA

Groupe PDSA coordonné par : le Dr Abraham SABBAH

---

## **2. L'ACTIVITE DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2016**

## 2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBERAL

---

### 2.1.1. Soigner en Ile-de-France, le portail d'aide à l'installation

L'URPS médecins a renouvelé pour 3 ans (2016-2018) son partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des médecins, la FHP Ile-de-France, le SRP-IMG, le SCCAHP et le SIHP pour l'animation du portail d'aide à l'installation professionnel « Soigner en Ile-de-France » - [www.soignereniledefrance.org](http://www.soignereniledefrance.org).

Le site, mis en ligne le 16 juin 2009, est un guichet d'information et de contact qui offre une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice de la médecine libérale de la région. C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offre et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement.

#### A) Les enrichissements de contenu en 2016

- **Mise à jour de la rubrique installation**

Les textes ont été relus et mis à jour en août 2016.

- **Mise à jour de la cartographie des médecins libéraux**

La cartographie de Soigner en Ile-de-France est un outil précieux pour réaliser une étude d'opportunité d'installation, notamment dans le cadre des Permanences d'aide à l'installation, puisque sont cartographiées par commune les effectifs de 18 spécialités libérales. Les données ont été mises à jour au 01/07/2016. Elles proviennent de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (Carmf).

- **Les comptes rendus des Journées Découvertes dans les départements**

Le site Soigner en Ile-de-France valorise le contenu de toutes les Journées Découvertes et les réunions installation avec les jeunes en formation en mettant en ligne comptes rendus, témoignages, photos et diaporamas des intervenants. En 2016 ont été mis en ligne sur Soigner en Ile-de-France les documents concernant les journées des **28 janvier 2016** (« Journée Découverte "Professionnels de santé, exercer dans les Yvelines ou le Val d'Oise" ») et du **28 juin 2016** (« Journée Découverte "Professionnels de santé, exercer dans l'Est de l'Ile-de-France (77, 93, 95) »).

- **Les projets dans les villes : 362 opportunités d'installation recensés**

La rubrique « [Projets dans les villes](#) » recense dans tous les départements d'Ile-de-France, à l'exception de Paris :

- **les projets portés par les collectivités locales** (mairies, communautés de communes, etc.) ayant répondu à l'appel à communication des Journées Découvertes départementales ; 186 villes ou intercommunalités d'Ile-de-France sont ainsi identifiées comme souhaitant accompagner l'installation des professionnels de santé libéraux. Le contact privilégié et ses coordonnées sont facilement accessibles.
- **les opportunités d'installation dans les cabinets de groupe.**

Au total, le nombre d'opportunités d'exercice recensées dans la rubrique « Projets dans les villes » a une nouvelle fois progressé, passant de 294 en 2014 à **362 opportunités d'installation en 2016 dans 257 villes.**

Types d'opportunités recensées sur le site par département

Département	257 villes ou intercommunalités répertoriées	186 villes proposent un accompagnement à l'installation	176 cabinets de groupe offrent des opportunités d'exercice
Seine-et-Marne - 77	77	69	52
Yvelines - 78	47	29	25
Essonne - 91	37	28	25
Hauts-de-Seine - 92	26	14	18
Seine-Saint-Denis - 93	31	22	26
Val-de-Marne - 94	14	7	12
Val-d'Oise - 95	25	17	18
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	<b>257</b>	<b>186</b>	<b>176</b>

- **Le service gratuit d'annonces de remplacement et d'installation : 1 796 annonces postées en 2016**

Le site Soigner en Ile-de-France propose un service d'annonces gratuit, scindé en deux parties : la première pour le remplacement, hébergée sur le site Rempla en Ile-de-France, la seconde pour l'installation en libéral hébergée directement sur le portail Soigner en Ile-de-France. Au total, 1 796 annonces ont été postées sur le site Soigner en Ile-de-France.

↳ Annonces de remplacement : en 2016, 1 483 annonces ont été postées par 889 médecins différents, émanant autant des libéraux installés (438) que des remplaçants (451).

Au 8 décembre 2016, Rempla en Ile-de-France compte 1 926 médecins inscrits (945 fin 2015) dont 1001 médecins franciliens installés (518 fin 2015) et 925 médecins remplaçants, thésés ou non (427 fin 2015).

↳ Annonces d'installation : au 8 décembre 2016, 302 annonces concernant l'installation (cession, association, collaboration) ont été postées, un chiffre stable par rapport à l'an dernier.

- **La rubrique « spécialités »**

Depuis 2011, la commission des médecins spécialistes à exercice mixte a engagé la rédaction de fiches sur les particularités de l'exercice libéral par spécialité et la mise en ligne de témoignages vidéo de spécialistes récemment installés.

## **B) La promotion du site**

La promotion du site est assurée d'une part par les newsletters **L'URPS en action**, d'autre part par une **présentation directe** aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants. En 2016, l'URPS a présenté le site lors des 10 événements suivants :

- 2 Journées Découvertes départementales de 2016, en janvier (Yvelines, Val d'Oise) et en juin (Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val d'Oise), en présence de 165 professionnels de santé
- Journée de médecine générale, samedi 28 mai 2016 à la faculté de médecine de Paris-est Créteil.
- 2 séminaires inter-DES de médecine générale « Entrées dans la vie professionnelle », les 14 avril et 13 octobre 2016
- Choix de stage des internes en septembre/octobre
- Soirée d'accueil des internes du SIHP, le 21 septembre 2016
- Soirée d'accueil des chefs de clinique, le 27 octobre 2016
- Matinée sur l'installation, conseil de l'Ordre de Paris, le 3 décembre 2016
- Matinée sur l'installation, conseil de l'Ordre des Yvelines et URPS médecins libéraux, à Noisy-le-Roi, le 15 décembre 2016

### **C) Réseaux sociaux**

- **Twitter : 431 abonnés**

- **Fréquentation** : Le compte Twitter de Soigner en Ile-de-France a été lancé le 6 février 2013. Au 12 décembre 2016, il atteint 431 abonnés, soit 130 de plus en un an.
- **Contenu** : 319 tweets ont été diffusés en 2016, soit une moyenne de 26 par mois. Les abonnés au compte Twitter de Soigner en Ile-de-France reçoivent les petites annonces du site, les dates des permanences locales d'aide à l'installation et les invitations et comptes rendus des Journées découvertes et des soirées Installations.

- **Facebook : 942 amis**

- **Fréquentation** : La visibilité du compte Facebook du portail a fortement progressé en 2016 en gagnant 361 amis en un an, soit 942 amis au 12 décembre 2016.
- **Contenu** : 308 informations ont été relayées sur le profil Facebook de Soigner en Ile-de-France : annonce et comptes rendus des Journées découvertes départementales, les annonces d'installation postées sur Soigner en Ile-de-France, les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

### **D) La fréquentation du site**

Si globalement en 2016, la fréquentation du site a diminué (- 18 % du nombre de sessions), cette baisse concerne essentiellement le premier semestre. Elle correspond à une communication ralentie suite à la mise en place de la nouvelle mandature de l'URPS.

Chiffres annuels :

- On note une diminution du nombre de sessions en 2016 : - 18 % de sessions, soit 95 sessions quotidiennes contre 116 l'an dernier (session : période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site). Cette baisse est surtout sensible sur le premier semestre
- 16 % d'utilisateurs, soit 24 500 utilisateurs ayant exécuté au moins une session en 2016 sur le site. Cette statistique inclut à la fois les utilisateurs nouveaux et connus.
- 16 % de pages vues.

Par ailleurs le site date de 2009 et n'est pas adapté à la consultation sur tablette et smartphone, ce qui le désavantage également du point de vue du référencement de Google. Une refonte du site est envisagée pour 2017.

## **2.1.2. Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence Régionale de Santé**

Le 2 décembre 2011, l'ARS Ile-de-France et l'URPS Médecins Ile-de-France ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 3 ans à compter du 1er janvier 2012. Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

Quatre CPOM ont ainsi été signés et font l'objet de fiches actions au sein du volet ambulatoire du schéma Régional d'organisation sanitaire. Deux de ces CPOM concernent les journées découvertes interprofessionnelles départementales et les permanences locales d'aide à l'installation, qui visent à promouvoir et faciliter l'installation des professionnels de santé en Ile-de-France. Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ARS Ile-de-France et l'URPS Médecins Ile-de-France ont renouvelé trois de ces quatre CPOM pour deux années.

### **A) CPOM URPS / ARS: Les journées découvertes départementales interprofessionnelles**

Les journées découvertes départementales ont pour vocation de faire découvrir les territoires franciliens aux professionnels de santé susceptibles d'y exercer. Elles s'appuient sur un partenariat avec les collectivités territoriales.

Interprofessionnelles, elles s'adressent :

- Aux jeunes professionnels de santé en formation ;
- Aux remplaçants et aux collaborateurs ;
- Aux professionnels de santé à la recherche d'une reconversion ou d'un lieu d'installation ;
- Aux professionnels de santé installés, qui recherchent des successeurs ou des associés ;
- Aux collectivités territoriales.

Ces journées découvertes sont une occasion de rencontres et d'échanges entre les professionnels de santé, les élus locaux et les acteurs institutionnels suivants :

- L'ARS et ses délégations territoriales ;
- Les URPS ;
- Les Conseils départementaux ;
- Les associations des maires départementales ;
- Les conseils ordinaires ;
- Les caisses primaires d'assurance maladie ;
- Les universités et instituts de formation ;
- Les syndicats de professionnels de santé en formation (notamment les syndicats de jeunes médecins SIHP, SRP-IMG et SCCAHP).



Les premières éditions de ces manifestations ont permis de modéliser un nouveau programme depuis juin 2015, sous la forme d'ateliers pratiques, qui se déroulent sur une demi-journée.

Les lieux de formation sont désormais privilégiés pour accueillir les journées découvertes et ainsi mobiliser les jeunes professionnels de santé.

Certains départements ne bénéficiant pas de faculté de médecine sur leur territoire, ils sont désormais associés à un département doté d'une faculté, comme par exemple la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis couplées lors de la Journée du 6 juin 2015 à la faculté de Bobigny.

En 2016, les journées découvertes ont été organisées pour 4 départements :

- Les **Yvelines et le Val d'Oise**, le jeudi 28 janvier 2016, de 14h à 18h, à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- La **Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et l'Est du Val d'Oise**, le samedi 18 juin 2016, de 9h à 14h, à la faculté de médecine de Bobigny (Paris 13)

A l'occasion de ces journées, les villes et intercommunalités sont à chaque fois sollicitées via un appel à communication les invitant à promouvoir les projets de santé qu'elles peuvent porter. Les opportunités d'exercice dans les cabinets de groupe existants sont également mises en valeur lors de ces Journées. Projets de santé des villes et opportunités d'exercice dans les cabinets médicaux du territoire sont réunis dans un **livret d'opportunités d'exercice**, remis à chaque participant. Enfin, les collectivités territoriales, les cabinets de groupe et les institutions participent au **forum** qui se tient en parallèle des ateliers thématiques.

#### Bilan de la participation aux journées découvertes

Type de participants	Yvelines Val d'Oise	Seine-et-Marne Seine-Saint-Denis Val d'Oise
Professionnels de santé	97	64
Représentants de collectivités territoriales	49	45
Institutionnels	27	39
Intervenants	29	17
Autres	8	0
<b>TOTAL participants</b>	<b>210</b>	<b>165</b>

Comptes rendus disponibles sur : [www.soignereniledefrance.org](http://www.soignereniledefrance.org)

## **B) CPOM URPS / ARS : Les permanences locales d'aide à l'installation**

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux professionnels de santé qui le souhaitent de rencontrer en un même lieu, au même moment, lors d'un entretien individuel de 30 minutes, les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

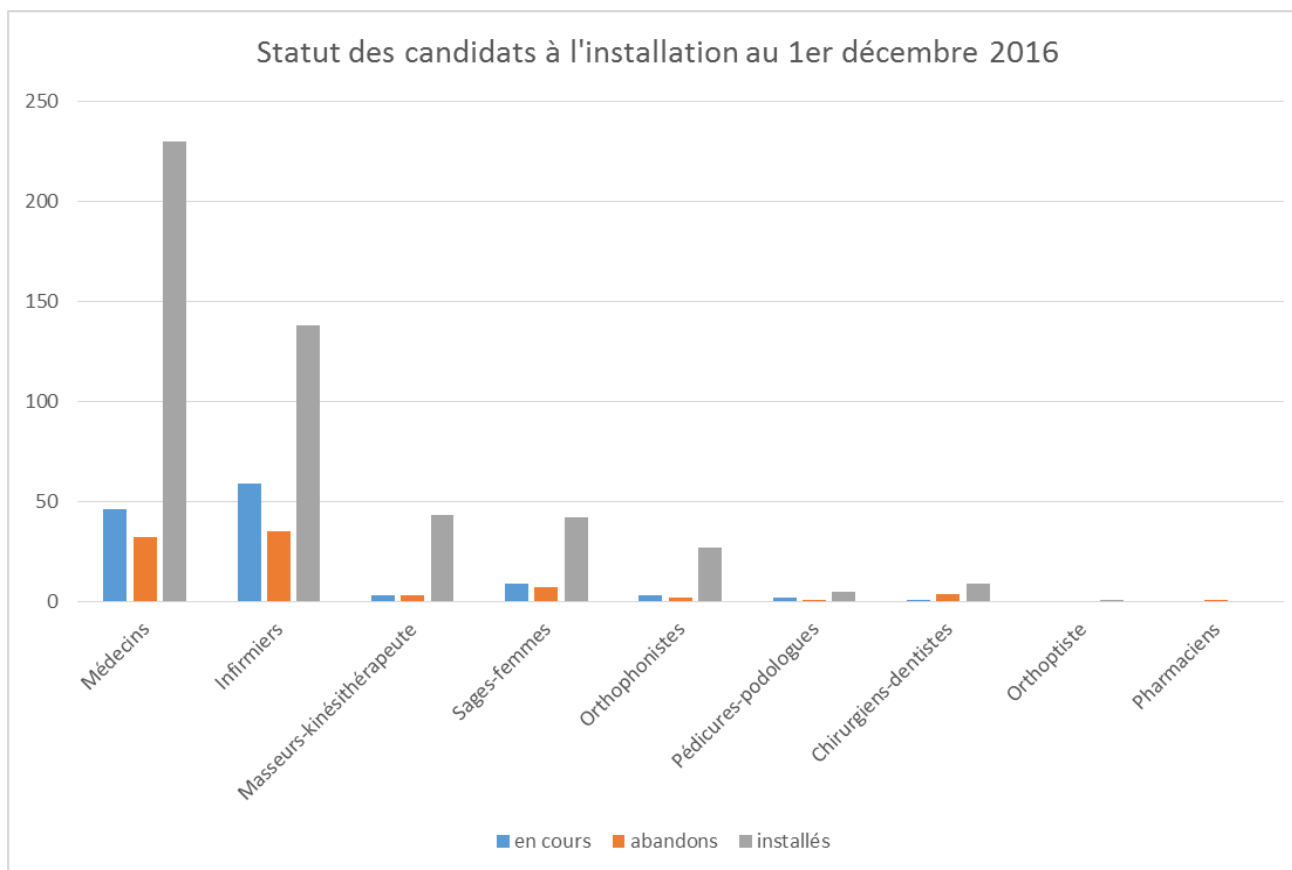
- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence Régionale de Santé et sa délégation territoriale
- Les Ordres professionnels
- Les URPS

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation.

- En 2016, 71 permanences ont été réalisées.
- Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, 169 professionnels de santé ont été reçus.

Une enquête menée auprès des candidats reçus dans le cadre des permanences locales d'aide à l'installation (taux de retour de 45,1 % au 01/12/2016) révèle une satisfaction globale pour ce dispositif. La permanence a répondu aux attentes de 92,3 % des répondants, et ils sont 87,8 % à estimer que cette dernière a permis de conforter leur projet d'installation (contre 84 % en 2015).

- Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation le 7 février 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 1<sup>er</sup> décembre 2016) :
  - **310** permanences réalisées
  - Départements les plus fréquentés : **Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Paris.**
  - **855** professionnels de santé reçus, dont **366 médecins**
  - Sur les 703 professionnels de santé toutes professions confondues ayant un projet d'installation avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016 :
    - **495 sont installés, soit 70,4 % des candidats**
    - 85 ont abandonné leur projet d'installation, soit 12 %
    - 123 sont toujours en cours d'installation, soit 17,4 %.



Calendrier des permanences disponibles sur : [www.soignereniledefrance.org](http://www.soignereniledefrance.org)

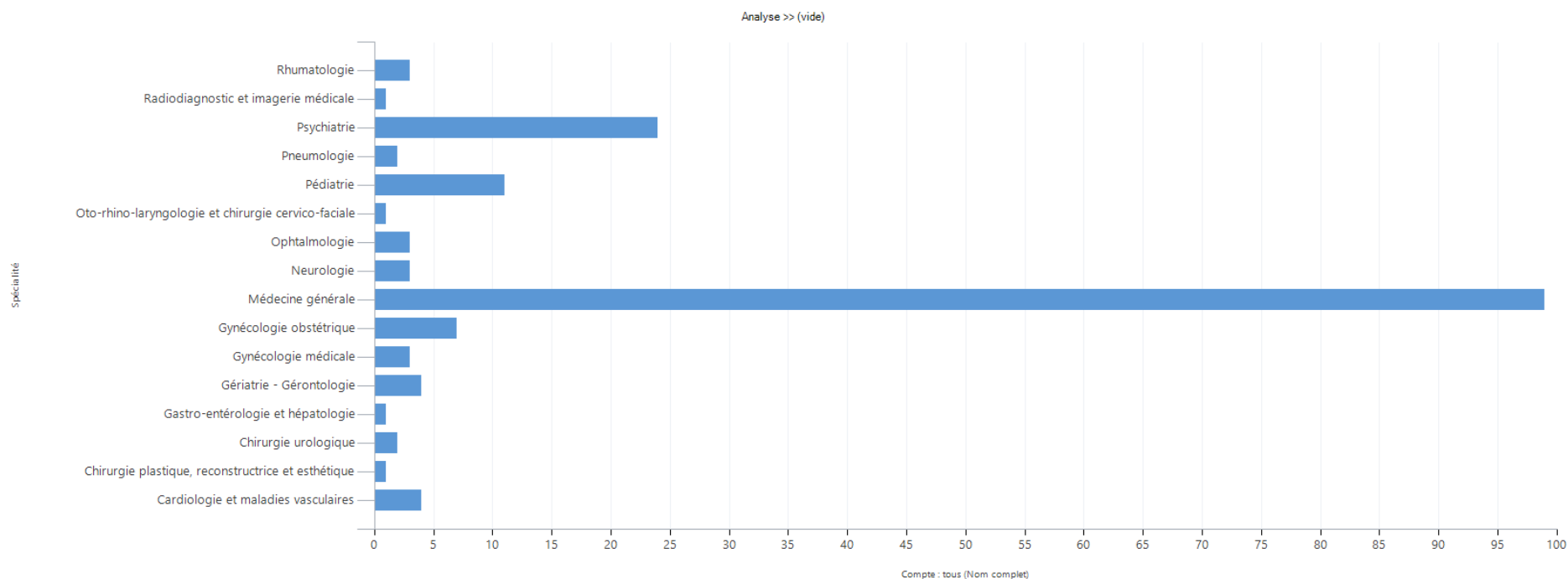
### C) CPOM URPS / ARS : Accompagnement à l'installation des médecins

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement individuel des médecins à l'installation.

Depuis octobre 2014, **169 médecins** reçus en permanence locale **sont suivis en accompagnement**, toutes spécialités et tous départements confondus.

Sur l'année 2016, 68 médecins ont été accompagnés.

Répartition des **médecins coachés par spécialité** :



Comme le montre le graphique ci-dessus, les spécialités **représentées sont les médecins généralistes en large majorité (99 reçus)** suivi des psychiatres (24 reçus) et des pédiatres (11reçus).

Les thématiques :

- Aide au choix conventionnels & aux pratiques tarifaires
  - Stratégie de choix du secteur 1/2/3
  - Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population
- Aide au choix du lieu d'implantation
  - Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation
- Aide à la mise en route d'un projet d'installation
  - Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
  - Renseignements sur le budget du cabinet libéral
- Aide à l'identification de locaux
  - Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
  - Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants
- Aide aux formalités administratives
  - Aide au remplissage des formulaires
  - Mise en relation avec les préfectures sur la question de l'accessibilité
- Aide aux montages contractuels
  - Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
  - Points d'attention sur les montages juridiques et financiers
- Soutien dans les choix du mode d'exercice
  - Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
  - Exercice libéral /exercice mixte
- Aide au montage de dossiers de financement
  - Demande de montage des banques
  - Paris Med
  - CRES praticien- Région Ile-de-France
- Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel
  - Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
  - Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

## **D) La communication autour de ces dispositifs**

### **• CPOM Journées découvertes départementales interprofessionnelles**

Le plan de communication mis en œuvre pour la promotion des journées découvertes mobilise les ressources suivantes :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu...)
- Sites internet des partenaires (*Soigner en Ile-de-France*, autres URPS franciliennes, *PAPS*, Ordres professionnels...)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site *Soigner en Ile-de-France*
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, SCCAHP, SRP-IMG, ReAGJIR)
- Flyers et affiches déclinés pour chaque journée découverte et envoyés aux facultés de médecine et lieux de formation des paramédicaux
- Invitations par emailing
- Communiqués de presse
- Sensibilisation des internes lors des choix de stage (sept/oct 2015)

### **• CPOM Permanences locales d'aide à l'installation**

Le plan de communication mis en œuvre dans le cadre des permanences d'aide à l'installation s'articule autour des moyens suivants :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu...)
- Sites internet des partenaires (*Soigner en Ile-de-France*, autres URPS franciliennes, *PAPS*, Ordres professionnels...)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site *Soigner en Ile-de-France*
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, SCCAHP, SRP-IMG, ReAGJIR)
- Présentation directe aux étudiants, internes et chefs de cliniques assistants lors d'événements organisés par ces derniers, tels que les soirées installation organisées par les syndicats de jeunes médecins

L'ARS et l'URPS ont signé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le renouvellement des CPOM, prolongeant pour deux ans leur partenariat en faveur de l'offre de soins.

### 2.1.3 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

#### A) Actions menées par la commission des médecins spécialistes de médecine générale

- **Deux séminaires "Entrée dans la vie professionnelle"** ont été organisés (14 avril et 13 octobre 2016) par la Coordination régionale des 7 départements de Médecine Générale d'Ile-de-France. Cet évènement est intégré au cursus de formation des internes du DES de Médecine Générale. Les représentants de l'URPS y ont animé deux ateliers, l'un sur le thème : « Accompagnement dans la profession par les représentants des médecins : Ordre, URPS, syndicats, etc. », suivis par 41 internes, l'autre sur le thème : « Installation mode d'emploi : décision d'installation – territoire de santé – les contraintes immobilières - financement – perspectives », suivis par 97 internes.  
Ces ateliers favorisent les échanges avec des futurs médecins sur les réalités de l'exercice libéral, et permettent aussi de présenter les actions réalisées par l'URPS pour accompagner leur projet d'installation.
- **La journée de médecine générale** organisée par la fédération des collèges des généralistes enseignants d'Ile de France le samedi 28 mai 2016 était une occasion de partager l'expertise de l'URPS avec les internes et les médecins installés. La commission spécialistes de médecine générale y a participé, via la tenue d'un stand permettant de présenter l'URPS et ses outils d'aide à l'installation et via l'animation d'un atelier sur ces mêmes outils (30 étudiants y ont assisté).

#### B) Actions menées par la commission spécialistes à exercice mixte

- **Réunions par verticalité**

La commission spécialistes à exercice mixte souhaite informer les internes sur ce qu'est l'exercice libéral et les encourager à envisager ce mode d'exercice en cassant les représentations négatives qu'ils peuvent en avoir. Pour se faire, une réflexion a été menée avec le Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP) sur les actions à mettre en œuvre.

Il a ainsi été décidé d'organiser des réunions conviviales en soirée, par spécialité, co-animée par les élus URPS et les référents SIHP de la spécialité, afin de réunir et se faire rencontrer les internes en formation et les médecins installés. Des réunions préparatoires ont été organisées fin 2016, pour optimiser les rencontres d'ores et déjà planifiées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 : pédiatrie, rhumatologie, radiologie, dermatologie, gastro-entérologie, neurologie. Il est prévu de d'organiser d'autres soirées dédiées à d'autres spécialités au deuxième semestre 2017 et tout au long de la mandature.

- **Développement de Stages découverte au sein des cabinets libéraux**

La commission souhaite permettre aux externes ayant passé les épreuves classantes nationales et en attente des résultats de découvrir l'activité en libéral via un stage de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux. Pour ce faire, les médecins spécialistes libéraux installés en Ile de France ont été informés du projet et sollicités pour y participer, par mail et via une newsletter ; 77 sont d'ores et déjà volontaires pour participer au projet et accueillir des internes. Le dispositif sera expérimenté entre juin et septembre 2017, en partenariat avec le Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP). La démarche est en cours de formalisation.

**C) Matinée « Remplaçants, pourquoi vous installer maintenant ? »**

L'URPS médecins Ile-de-France, le Conseil de l'Ordre des médecins des Yvelines et l'ensemble des partenaires du portail d'aide à l'installation Soigner en Ile-de-France ont organisé une matinée « Remplaçants, pourquoi vous installer maintenant » afin de les informer des opportunités d'installation en libéral dans le département, les accompagner dans leur projet et les orienter dans leur parcours vers l'installation grâce aux outils que sont les Permanences locales d'aide à l'installation, le portail Soigner en Ile-de-France et sa cartographie interactive de la démographie médicale libérale. Cette matinée a permis de mettre en contact onze remplaçants avec vingt médecins installés et quarante représentants de collectivités, dont de nombreux maires.

En 2017, l'URPS est prête à décliner le principe de cette matinée de sensibilisation dans les départements franciliens qui souhaiterait l'accueillir.

## **2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoire**

**A) Pour la spécialité de médecine générale**

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Toutefois, avant de mettre œuvre de nouvelles actions de sensibilisation et de recrutement de maîtres de stage, la commission a souhaité disposer de données précises quant à l'état des lieux actuel et aux besoins. L'ARS n'étant pas pour le moment en capacité de fournir ces chiffres, aucune action n'a toutefois été engagée sur 2016.

**B) Pour les autres spécialités**

Le développement de terrain de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes à exercice mixte, qui a entrepris une réflexion sur une modélisation méthodologique en faveur du développement de stages libéraux pour des spécialités autre que la pédiatrie pour laquelle des stage en pédiatrie ambulatoire **sont désormais** agréés et proposés aux choix des internes.



### **2.1.5 Comité Régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)**

L'URPS médecins participe au Comité Régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France.  
Réuni à deux reprises en 2016, les sujets traités furent :

- Formation en médecine : démographie des médecins spécialistes, propositions de postes pour les ECN 2016
- Formation en chirurgie dentaire : démographie des chirurgiens-dentistes en IDF et propositions pluriannuelles pour le numérus clausus et le nombre de postes d'internes en odontologie
- Formation en pharmacie : démographie des pharmaciens en IDF et propositions pluriannuelles pour le numérus clausus et le nombre de postes d'internes en pharmacie
- Présentation de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales
- Présentation des données démographiques sur les spécialités : gériatrie, réanimation médicale, médecine d'urgence, médecine vasculaire/maladies infectieuses et médecine légale, spécialités chirurgicales
- Propositions de postes à ouvrir pour les ECN 2017 - 2020

## 2.2. ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

---

### 2.2.1. Schéma régional d'organisation sanitaire : Concertation et implication dans la rédaction de schémas

#### A) Volet ambulatoire (non opposable)

Le schéma ambulatoire a été publié fin 2012 par l'ARS avec une révision des zones déficitaires pour les soins de premiers recours en 2014. Aucune modification en 2016.

L'URPS médecins maintient ses réserves quant à la méthodologie et l'application sur le terrain de ces mesures trop limitées géographiquement et restreintes à l'exercice en groupe pluri-professionnel de premier recours. La publication en 2015 d'un **cahier des charges** pour le financement des **maisons de santé pluri-professionnelles** par l'ARS Ile-de-France a fait l'objet de nombreux échanges et contre-proposition par l'URPS médecins. Dans les faits ce document reste trop administratif, trop intrusif et contraignant pour répondre aux enjeux de la démographie médicale et aux équilibres du coût de l'exercice libéral en Ile-de-France.

#### B) Volet Hospitalier

Fin 2011, l'ARS Ile-de-France a lancé l'élaboration du volet hospitalier du schéma Régional d'Organisation des Soins. Conformément à l'article R.4031-3 du code de la santé publique, les URPS ont été consultées pour l'élaboration de ce SROS.

L'URPS Médecins a été conviée, aux côtés des fédérations hospitalières et des usagers, au comité de pilotage mis en place par l'ARS pour discuter les grandes orientations de l'évolution de l'offre hospitalière et suivre les travaux menés au sein des sous-groupes thématiques.

L'ARS a également associé les professionnels de santé libéraux aux travaux menés en sous-groupes. L'URPS Médecins a fait appel à 59 représentants afin d'assurer le suivi de thématiques déclinées au sein de ce volet, nécessitant l'expertise et la vision opérationnelle de médecins libéraux. La révision du SROS-H a été publiée le 15 mars 2015.

La construction du PRS2 est actuellement en cours.

Rappel du calendrier

- **30 juin 2016** : Bilan du SROS PRS1
- **Entre septembre 2016 et juin 2017** : Début d'écriture du nouveau SROS PRS 2 (1 seul schéma régional : ambulatoire, hospitalier, médico-social, prévention, ORSAN (avant = 3 schémas différents = hospitalier, ambulatoire, médico-social ; pour 5 ans)
- **Entre mai et décembre 2016** : En parallèle, écriture du COS (cadre d'orientation stratégique) – durée 10 ans (avant = 5 ans)
- **31 décembre 2017** : Arrêté de publication du SROS PRS 2

### **2.2.2. Participation au Comité d'instruction du Fonds d'intervention Régional (FIR)**

Quatre représentants des médecins libéraux siègent au Comité d'instruction du FIR qui se réunit pour examiner les demandes de financement de projets soumis par des réseaux, des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé. Le comité donne un avis technique pour les demandes de subvention soumises à l'ARS de la région.

Les Docteurs Marc BAILLARGEAT, François BONNAUD, Alain LECLERC et Marc SYLVESTRE représentent l'URPS médecins au comité du FIR. 4 réunions en 2016 ont concerné des maisons de santé pluridisciplinaires et des centres de santé, 2 ont concerné des réseaux.

### **2.2.3. Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes**

L'URPS médecins d'Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France organise cette commission deux fois par an. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

Les Docteurs GIGNAC et DE ROCHAMBEAU assistent aux commissions de répartition des spécialités chirurgicales. Les Docteurs GOMBEAUD et RENARD assistent aux commissions de répartition des spécialités médicales. Les Docteurs BONNAUD et SIAVELLIS assistent aux commissions de répartition des postes d'internes de médecine générale.

### **2.2.4. Le Comité de pilotage CPOM : Contractualisation avec les établissements**

Les coordonnateurs des commissions des médecins spécialistes à exercice mixte et AOC, en lien avec la conférence régionale des présidents de CME, ont participé aux trois réunions du comité de pilotage organisées par l'ARS Ile-de-France. La participation aux travaux de ce comité a permis d'élaborer un guide méthodologique d'élaboration et de suivi des CPOM qui intègre les médecins et les présidents de CME au processus de négociations.

## 2.2.5. Diagnostic et animation de territoires

### A) Qu'est-ce qu'un diagnostic de l'offre de soins ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé.

L'objectif est de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir. Ce diagnostic partagé permet, le cas échéant, de mettre en œuvre ensemble des actions pour maintenir un accès aux soins de qualité en facilitant notamment l'exercice des professionnels de santé.

### B) La méthodologie et les étapes

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Présentation des données et entretiens avec les élus locaux et les professionnels de santé concernés
3. Restitution au Maire et présentation au conseil municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé en présence du Maire
5. Conclusion sur l'opportunité d'agir et recommandations

En 2016, l'ARS Ile-de-France a statué pour développer cette activité avec deux prestataires consultants. Indépendamment de cette décision, l'URPS médecins a décidé de maintenir cet accompagnement auprès des territoires et collectivités qui en feraient la demande.

Les projets en cours en 2016 :

**Yvelines (78) :** Poissy – Aubergenville – Communautés de Communes de Centre Yvelines

**Hauts-de-Seine (92) :** Chaville

**Val d'Oise (95) :** Cergy

### **2.2.6. Projet de santé libéral « par et pour les médecins libéraux »**

La volonté des pouvoirs publics de développer les MSP répond à un cahier des charges sur lequel l'ARS impose l'écriture d'un projet de santé. Ce projet de santé, très administratif, est orienté par l'ARS.

Lors de la précédente mandature, trois cabinets de groupe avaient été accompagnés à titre expérimental dans l'écriture de leur projet de santé libéral, avec un cheminement inverse de celui de l'ARS, c'est-à-dire en partant des compétences de l'équipe médicale.

Ce travail avait démontré l'intérêt pour un cabinet médical de rédiger un projet de santé : le projet structure une équipe, il permet d'avoir une meilleure compréhension sur le positionnement du cabinet dans son environnement, et c'est un document utile dans le cadre d'une politique de recrutement interne.

La Commission Coopération et Territoires souhaite donc poursuivre la démarche en proposant aux médecins libéraux un guide leur permettant d'élaborer leur projet de santé.

Pour ce faire, un appel d'offres a été lancé au mois de novembre 2016 afin de confier la mise en forme à un prestataire externe, le contenu restant sous le contrôle de la Commission.

Il est prévu que le guide soit disponible au mois de janvier 2017.

### **2.2.7. Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)**

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2016, les échanges avec ces membres, réalisés lors de deux réunions de travail régionales et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques locales.

Le comité de pilotage régional s'est réuni 2 fois en 2016. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

L'URPS médecins a participé en 2016 à la formation de médecins libéraux régulateurs dans les centres 15, au travers d'un CPOM (cf. ci-dessous).

L'URPS médecins participe également au comité des experts chargé de définir les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer l'évaluation du dispositif de PDSA via un système d'information spécifique. Ce Comité s'est réuni plusieurs fois en 2016.

### **2.2.8. CPOM URPS / ARS : Formation initiale et continue à la régulation médicale libérale**

La Permanence des soins ambulatoires repose en partie sur la mobilisation des médecins libéraux pour assurer la régulation médicale.

Pour maintenir une réponse de qualité et homogénéiser les pratiques sur la région, l'URPS a souhaité poursuivre les actions de formation à destination des régulateurs libéraux, engagées dès 2015, par la mise en place d'une journée de formation initiale à la régulation médicale et de demi-journées de groupe d'échanges de pratiques.

Ainsi, 6 sessions d'échanges de pratique ont été organisées, réunissant 72 médecins tous départements confondus.

La journée de formation initiale a été annulée en raison du nombre insuffisant d'inscrits.

### **2.2.9. Le Comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)**

Depuis février 2012, une nouvelle organisation pour l'accomplissement de la mission de service public de permanence des soins en établissement se construit en Ile-de-France sous l'égide de l'ARS.

L'URPS médecins participe au comité de pilotage PDSES afin de veiller à l'équité de traitement entre établissements de santé et aux conditions d'exercice des médecins. En 2016, des représentants du bureau URPS, des commissions AOC et spécialistes à exercice mixte ont assisté aux COPIL des 12 avril et 26 mai, au cours desquels a été envisagée par l'ARS la suppression de lignes de garde en première partie de nuit et en nuit profonde, pour les spécialités de chirurgie orthopédique et viscérale.

Devant cette hypothèse, se basant sur une méthodologie non pertinente pour apprécier l'activité des établissements participant à la PDSES, l'URPS médecins s'est associée à la FHP, la FHP, la FEHAP et l'URIOPSS IDF pour demander à l'ARS de sursoir aux suppressions envisagées.

### **2.2.10. Action d'information sur les groupements hospitaliers de territoire**

Les commissions spécialistes à exercice mixte, spécialistes de médecine générale et AOC ont co-organisé une réunion d'information pour les médecins libéraux le 5 novembre 2016 sur la constitution des GHT et leur impact sur les établissements de santé privés et les médecins libéraux y exerçant, qui a rassemblé 51 personnes.

Articulée autour des positions de trois acteurs différents – ARS Ile de France, Ramsay Générale de Santé et l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France - cette réunion a permis de dégager des points de vigilance pour les médecins libéraux quant à la mise en œuvre des GHT.

## **2.3. ANALYSE ET ETUDES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE, A L'EXERCICE LIBERAL DE LA MEDECINE, A L'EVALUATION DES BESOINS MEDICAUX**

---

### **2.3.1. Enquête « Comment aider localement les médecins libéraux dans la prise en charge de leurs patients complexes ?**

La Commission Coordination et Territoires de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France a lancé au mois de novembre 2016 une enquête relative à la prise en charge complexe des patients. Cette enquête quantitative, menée auprès des médecins franciliens, doit permettre de réaliser un état des lieux des dispositifs existants et de qualifier l'aide dont les médecins libéraux ont besoin. A cette fin, deux questionnaires ont été élaborés ; l'un à destination des médecins généralistes et l'autre à destination des médecins spécialistes. Les questionnaires ont été testés en amont au moyen de deux focus group (un focus group de six médecins généralistes et un focus group de six médecins spécialistes). Cette mission a été confiée à un prestataire externe chargé de réaliser les focus group qualitatifs, d'ajuster et adresser par messagerie électronique les questionnaires aux médecins libéraux, et d'effectuer des relances auprès des médecins n'ayant pas répondu et enfin, de traiter les résultats.

Les résultats de l'enquête seront présentés lors du séminaire « Retours d'expériences : initiatives libérales de coordination locale » qui se déroulera en début d'année 2017.

### **2.3.2. Diagnostic de territoire : parcours de soins avec approche thématique (oncologie)**

La Commission Coordination et Territoires a souhaité travailler sur la réalisation d'un diagnostic de territoire avec approche thématique, en l'occurrence, l'oncologie. Ce diagnostic permettra, sur un territoire défini, de retracer et décrire le parcours des patients en oncologie, d'identifier le rôle des médecins libéraux et l'articulation entre les médecins généralistes et autres spécialistes et d'identifier les problèmes éventuels dans la prise en charge. La méthodologie de l'enquête a été initiée sur 2016, pour une réalisation en 2017.

### **2.3.3. Etude de marché sur la prise de rendez-vous en ligne**

La commission pratique libérale a décidé de traiter de façon prioritaire le sujet de la prise de rendez-vous en ligne, au cœur de l'actualité avec le développement d'une cinquantaine d'outils recensés. Un appel d'offre a donc été lancé et un consultant choisi pour assister la commission dans la réalisation de cette étude de marché.



Le cadrage de la mission réalisé début septembre a permis de lancer rapidement le processus d'étude. Au final, 17 solutions de prise de rendez-vous en ligne ont été analysées, et pour chaque solution des médecins utilisateurs ont été interviewés. Le schéma ci-contre reprend la méthodologie de l'étude.

La communication autour de l'étude de marché sera effectuée dans le premier trimestre 2017.

#### **2.3.4. Enquête sur les visites à domicile**

La Commission médecine libérale et santé publique de l'URPS Médecins Ile-de-France a décidé de mener une étude sur les visites à domicile. Cette étude, en cours de réalisation, comporte deux volets :

##### **A) Une étude de l'évolution statistique des visites à domicile sur les dix dernières années et des cinq années à venir**

Une demande d'extraction des données du SNIIRAM a été déposée en juin 2016 auprès de l'Institut des Données de Santé (IDS). Ceci, afin de disposer de données sur les actes côtés en visite par des médecins libéraux (toutes spécialités en isolant les actes réalisés par les urgentistes libéraux) en Ile-de-France avec un tri par type d'actes, par effecteurs, par bénéficiaires et par territoires. La demande a été acceptée, sous réserve d'enrichir le protocole d'étude et travailler avec un prestataire extérieur. Le dossier complété a été resoumis à l'IDS en novembre 2016.

##### **B) Une enquête auprès des médecins libéraux franciliens sur les visites à domicile.**

Intitulée « Le médecin libéral au domicile du patient : un enjeu de santé publique ? », l'enquête a été initiée en octobre 2016.

Cette enquête quantitative a pour objectif de dresser un bilan et d'étudier les perspectives des visites à domicile.

Elle cible les médecins généralistes (hors SOS médecins), les pédiatres, les cardiologues, les rhumatologues et les gériatres libéraux d'Ile-de-France effectuant des visites à domicile, soit environ 11 300 médecins.

Un questionnaire d'une trentaine de questions élaboré par la Commission médecine libérale et santé publique a été envoyé en novembre à ces médecins. Ce questionnaire est découpé en cinq grandes parties (état de la pratique, typologie des patients, perception de la visite, freins et pistes d'amélioration, données personnelles).

Les résultats de cette enquête sont prévus pour le premier trimestre 2017.

#### **2.3.5. Enquête sur le rôle du médecin généraliste dans le maintien à domicile**

De nombreux patients restent à leur domicile grâce à la prise en charge par leur médecin traitant et la mobilisation de professionnels de santé autour d'eux, en évitant ainsi une hospitalisation. Aucune étude à ce jour n'ayant été réalisée pour analyser cette prise en charge libérale à domicile, la commission spécialistes de médecine générale a mené une enquête ayant pour objectifs de définir ce qu'est le « maintien à domicile » pour les

médecins généralistes, de comprendre le rôle du médecin traitant et des professionnels de santé libéraux dans la prise en charge de patients nécessitant un accompagnement renforcé et maintien à domicile et de comprendre la place du médecin traitant dans le dispositif HAD. Cette enquête qualitative a été menée entre juin et septembre 2016 via l'envoi d'un questionnaire aux médecins libéraux généralistes de la région.

Cette étude révèle que les médecins spécialistes de médecine générale franciliens assurent le maintien au domicile de patients complexes, en coordination avec d'autres professionnels, de santé libéraux, paramédicaux et professionnels de services à domicile, en dehors du dispositif d'hospitalisation à domicile promu par l'Agence régionale de santé.

### **2.3.6. Enquête auprès des médecins exerçant en établissements de santé**

Dans le contexte de réorganisation des établissements de santé publics via la constitution des groupements hospitaliers de territoires prévue par la loi de santé, et de ses conséquences sur les établissements de santé privés, la commission spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec la commission AOC, souhaite recueillir les informations suivantes concernant les médecins libéraux exerçant en établissements de santé privés : importance administrative et financière du lien qu'ils entretiennent avec les établissements dans lesquels ils exercent, et perception de l'avenir au sein de ces établissements. Une enquête quantitative sera ainsi menée via un questionnaire, élaboré en 2016.

### **2.3.7. Etudes comparatives concernant certains actes de chirurgie**

La Commission des Spécialistes AOC a souhaité quantifier et décrire les actes effectués en chirurgie ambulatoire sur la région Ile de France, Elle a ainsi développé, avec l'aide de l'ISPL, à partir des données PMSI 2011, 2013 et 2014, un outil statistique francilien de 38 actes marqueurs pour les années 2011 et 2013 et de 55 actes marqueurs pour 2014, de chirurgie ambulatoire permettant de suivre l'évolution de ces actes, par établissement et département, du taux ambulatoire, leur rattachement à un établissement et la valorisation moyenne GHS par département. Cet outil fera l'objet d'une analyse en 2017.

### **2.3.8. Mortalité maternelle en Ile de France**

En 2012, la commission AOC avait engagé un travail en partenariat avec l'INSERM mettant en exergue des chiffres inquiétants concernant la mortalité maternelle en Ile de France.

Une réflexion a été entreprise pour compléter ce travail et mesurer les évolutions au regard des profondes réorganisations qui ont eu lieu en obstétrique notamment par les concentrations dans les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne. Une étude qualitative est également envisagée afin de préciser les causes liées à cette surmortalité, en caractérisant le modèle d'organisation des soins dans les maternités franciliennes.

### **2.3.9. Enquête « Quel généraliste êtes-vous ? »**

Le terme de Médecins à Exercice Particulier (MEP) a été institué par la sécurité sociale dans les années 70 et concerne les médecins généralistes. En 2007 et 2008, plusieurs URPS se sont intéressées à cette désignation afin de savoir qui sont les MEP et ce qu'ils font. C'est dans cette atmosphère épidémiologique que le groupe de travail sur les MEP de l'URML Ile-de-France a décidé en 2008 de réaliser une étude intitulée « Voyage au centre de vos pratiques ». Cette étude cherchait à identifier les outils autres que l'allopathie utilisés par les médecins et à décrire la satisfaction des médecins vis-à-vis des critères d'inclusion dans les statistiques informatiques.

Les résultats surprenants de cette étude étaient de constater qu'à côté des MEP à visée diagnostique, ou des MEP correspondant à des spécialités non reconnues comme telles, existaient des médecins n'ayant pas un « exercice « particulier, mais un exercice tout à fait classique de généraliste, avec des « orientations thérapeutiques particulières » (MOP).

Le MOP ainsi identifié présente une grande similarité avec le généraliste au sens classique, dans sa pratique, son recrutement, sa démarche, ses désirs de formation et ses engagements en la matière, son intégration dans les réseaux de soins et la PDS. Il résultait de cette enquête que le terme de MEP était inapproprié (mais depuis, ce terme étant l'émanation de la sécurité sociale n'a pas changé) et que derrière chaque généraliste, pouvait se cacher un MEP qui s'ignore ou pas.

Depuis huit ans, très peu d'études ont été menées sur les MEP.

Le groupe de travail sur les MEP de l'URPS médecins Ile-de-France a donc souhaité actualiser les connaissances sur les pratiques et les perceptions des médecins généralistes libéraux d'Ile-de-France à travers la réalisation d'une nouvelle enquête « huit ans après ».

Cette nouvelle enquête cible l'ensemble des médecins généralistes d'Ile-de-France, soit environ 9 100 médecins. Le questionnaire d'une trentaine de questions a été envoyé aux médecins début novembre 2016. Il comportait parties : vos patients, votre pratique, votre profil, vous. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2017.

### **2.3.10. Etude qualitative sur la "Souffrance au travail" menée auprès des psychiatres franciliens**

Le groupe santé mentale a contacté tous les psychiatres franciliens de la région par courrier et e-mail afin de mieux connaître leurs préoccupations et leurs attentes (mai 2016). Santé mentale et entreprise est le thème qui a été le plus souvent cité, mentionné par 76 % des répondants. Suite à ce sondage, le groupe a choisi de mandater un cabinet d'études pour approfondir cette problématique reformulée « Souffrance au travail » et a lancé un appel d'offres en juillet. L'étude qualitative a été menée du 23 septembre au 20 octobre. Quarante-quatre médecins psychiatres ont accepté

de participer à des entretiens approfondis en face à face ou au téléphone et dix ont participé aux deux « focus groups » organisés à l'URPS en soirée. Le rapport final de près de 150 pages présente le contenu détaillé de chaque entretien et des « focus groups », une synthèse des conclusions de l'étude et les recommandations pour faciliter la prise en charge de la souffrance au travail.

Un colloque pluridisciplinaire est envisagé en 2017 afin de partager les conclusions de cette enquête avec tous les acteurs : médecine libérale, médecine du travail et employeurs.

### **2.3.11. Enquête sur le devenir des conseils délivrés en régulation libérale aux horaires de la PDSA**

Le groupe de travail dédié à la PDSA a initié cette année une étude sur le « Devenir des conseils délivrés par les régulateurs libéraux, sur les centres de réception et de régulation des appels, en Ile de France, aux horaires de la permanence des soins », avec pour objectif principal de mesurer le suivi du conseil délivré en régulation médicale libérale.

La méthodologie est en cours de finalisation, en partenariat avec la coordination des départements de médecine générale d'Ile de France.

### **2.3.12. Enquête « Pratiques tarifaires des médecins libéraux en Ile-de-France »**

En 2015, à la demande du bureau de l'URPS médecins, l'ISPL a réalisé un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux)
- Tranches de dépassement par spécialité

Le tout avec une sélection possible par :

- Département
- Secteur conventionnel avec intégration du CAS
- Spécialité
- Type d'exercice

Ce travail sera mis à jour tous les deux ans.

## 2.4. PREVENTION ET ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

---

### 2.4.1. Rencontre avec les représentants des associations de patients sur l'autisme et les TDAH

Une rencontre a eu lieu avec les représentants des associations de patients TDAH France et Autisme France.

Le constat est partagé entre les médecins libéraux et les associations de patients : les médecins libéraux sont confrontés à ces pathologies dans leur exercice quotidien mais manquent de formation et ne savent pas vers qui adresser leurs patients car les structures médico-sociales adéquates sont débordées (18 mois d'attente en moyenne). On constate donc un gros retard actuellement en France pour le repérage, le diagnostic et la prise en charge de ces pathologies. La Commission réfléchit actuellement à une manière de travailler avec ces associations de patients.

### 2.4.2. Carnet de Vaccination Electronique

Quatre médecins de la Commission ont testé la création et l'utilisation de Carnet de Vaccination Electronique (CVE) sur le site internet [mesvaccins.net](http://mesvaccins.net).

Il en ressort que le CVE présente une utilité certaine pour éviter la sur et/ou la sous vaccination. Les points négatifs soulevés sont les suivants :

- Difficulté pour créer un compte professionnel sur [mesvaccins.net](http://mesvaccins.net) : manque d'intuitivité, chronophage.
- Pas d'interopérabilité actuellement, et très hypothétique pour l'avenir, entre [mesvaccins.net](http://mesvaccins.net) et les logiciels métiers : double saisie chronophage et sans apport supplémentaire pour le médecin.
- Doublons entre CVE créée par le patient et celle créée par le médecin
- Modèle économique à définir : qui sponsorise ? qui va payer ?

Ces points pouvant être bloquant pour le déploiement du CVE à grande échelle, la Commission a décidé de rester en position d'observation sur ce sujet.

### **2.4.3. Souffrance au travail**

Les médecins généralistes sont souvent confrontés à des patients présentant des problèmes de souffrance psychique au travail pour lesquels il est délicat de faire un diagnostic. Après une première prise en charge, souvent accompagnée d'un arrêt de travail, le patient revient consulter et une prise en charge de plus longue durée doit être mise en place, avec ou sans le recours à un psychiatre.

La Commission réfléchit donc actuellement à la possible mise en place d'une étude qualitative dont l'objectif serait d'identifier les différents cas de figure qui peuvent se poser au médecin généraliste et voir quelles sont les solutions pratiques qui peuvent être mises en place. (Notamment faire le recensement des ressources mobilisables).

### **2.4.4. Education Thérapeutique du Patient**

Une demande d'autorisation de programmes d'ETP en ambulatoire a été déposée en avril 2016 dans le cadre de l'appel à projets Maladies Neurodégénératives de l'ARS IDF. La proposition de l'URPS n'a pas été retenue.

### **2.4.5. Diabète**

L'URPS Médecins a donné en juin 2016 son accord de principe pour travailler avec l'URPS infirmiers en partenariat sur un projet de dépistage du diabète au domicile des patients par les infirmiers libéraux. Ce projet s'appuierait sur l'utilisation de la grille Findrisk pour repérer les conduites à risques. Si de telles conduites sont détectées, l'infirmier libéral enverrait le patient chez le médecin traitant. L'expérimentation aurait lieu dans les trois départements franciliens ayant un taux de prévalence du diabète élevé : la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

### **2.4.6. Participation à des évènements (réunions, colloques, tables rondes)**

Thématiques 2016 :

- DASRI
- Activité Physique Adaptée
- Antibiorésistance
- Conciliation médicamenteuse

#### **2.4.7. Comité Régional Cancer (COREG - Cancer) : Projet stratégique Inégalités et cancers**

En 2012, l'ARS a initié un projet ayant pour ambition de transformer de façon durable et mesurable les différentes composantes qui constituent le parcours en cancérologie. Dans cet esprit, le projet stratégique « Inégalités et cancers en Ile-de-France » vise à caractériser et analyser les causes des inégalités de santé afin de créer les conditions de leur réduction dans la survenue et la prise en charge des cancers.

Les Docteurs Marie-Laure ALBY et Jean-Luc LEYMARIE ont représentés l'URPS Médecins au COREG Cancer en 2016. Deux réunions ont eu lieu en 2016 : le 24 mai 2016 et le 25 novembre 2016.

## 2.5. SYSTEME D'INFORMATION

---

### 2.5.1. Commission pratiques libérales

#### **A) Les messageries sécurisées : réalisation d'un testing de MS Santé et veille sur l'avancée des outils de sécurisation des mails**

Tous les médecins de la commission pratiques libérales ont installé MS Santé dans leur cabinet afin de réaliser un testing de l'outil, mis en avant par une communication publique très développée. De nombreuses difficultés d'installation ont été relevées par les utilisateurs de MAC OS, et des manipulations complexes sont nécessaires pour une intégration des comptes rendus dans le logiciel métier. Au final, la commission a souligné l'incomplétude, à l'heure actuelle, des outils de sécurisation des échanges mails : Apycript n'est pas encore conforme aux nouveaux standards ASIP et la MS santé ne dispose que de très peu de correspondants hospitaliers.

Une veille active est donc effectuée sur le sujet pour identifier les évolutions techniques et fonctionnelles des outils proposés. Une attention particulière est également apportée aux nouvelles applications qui permettraient de crypter les mails.

#### **B) Participation active aux grands rendez-vous e-santé franciliens**

Les coordonnateurs et les membres de la commission ont participé à de nombreux événements e-santé sur l'île de France, notamment :

- Présentation de la plate-forme Terre-e-santé (avec ARDOC)
- Paris Healthcare Week
- Colloque Territoires de soins numériques (TSN)
- Lab santé & innovation de l'ARS



## 2.5.2. L'association régionale pour le déploiement des outils communicants (Ardoc)

Suite aux élections au sein des URPS fin d'année 2015, le Conseil d'Administration de l'ARDOC a nécessairement été renouvelé puisque constitué de membres désignés parmi les membres élus des URPS. A l'occasion de ce renouvellement de mandat au sein des URPS, il est apparu indispensable de modifier les statuts afin d'être de les mettre en adéquation avec le calendrier électoral des URPS. Nous en avons alors profité pour procéder à d'autres modifications et notamment l'allongement du mandat de la présidence.

De nouveaux statuts ont donc été ratifiés lors de la première réunion des 28 nouveaux membres du CA qui s'est tenu le 23 mars 2016. Conformément à l'article 10, de ces nouveaux statuts, l'ensemble des membres du bureau a été renouvelé pour un mandat d'une durée de 2,5 ans (contre 1 an dans les statuts précédent). Le nouveau bureau est constitué comme suit :

- Président : Dr Frédéric Prudhomme (URPS Médecins)
- Vice-président : Paul-Arnaud Salentey (URPS Pédiatres-Podologues)  
Christophe Minghetti (URPS Infirmiers)
- Secrétaire général : Dr Marc Duchêne (URPS Médecins)
- Secrétaire général adjoint : Sylviane Lewik-Deraison (URPS Orthophoniste)  
Jean-Claude Azoulay (URPS Biologistes)
- Trésorier : Véronique Dissat (URPS Orthoptistes)
- Trésorier Adjoint : Sylvie Lapiere-Cocquerel (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)

En termes de fonctionnement, l'année 2016 a également marqué un virage avec la suppression progressive du pôle ambulatoire au sein du GCS SESAN. Cette mission transversale avait pour but entre autre de servir d'interface entre le GCS et l'ARDOC, et de faciliter ainsi notre coopération avec le GCS.

Cette articulation ne fonctionnait pas et nous avons dû réaffirmer auprès de l'ARS notre souhait de ne pas être dépossédé des projets portés au COSSIS. Ce qui, comme nous le mentionnions l'an passé, constitue à notre sens un enjeu primordial pour la crédibilité et la confiance des professionnels de santé libéraux.

La convention 2016, marque donc cette transition en nous plaçant plus sur de la gestion de projet que sur de l'émergence. La subvention accordée au titre de cette convention, maintenue à 160 000 €, nous a donc permis de poursuivre l'accompagnement des projets en cours :

- Terr-eSanté
- Adaptation de systèmes d'information pour les Structures d'exercice collectif (SEC)
- Télé-dermatologie : dépistage précoce des cancers cutanés par télémédecine via smartphone
- Déploiement de RCP dématérialisées

Enfin, en l'absence de la directrice des études de l'ARDOC, notre seule salariée, pendant 5 mois, nous n'avons pas pu nous investir dans de nouveaux projets tels que :

- le déploiement d'un système informatique adapté à l'exercice dans le cadre de la PDSA,
- la mise en place de session de présentation d'outils innovants (solutions de prise de RDV en ligne, les nouvelles applications, solutions de messagerie sécurisée...)

En 2017, il s'agira de poursuivre les modifications de modalités fonctionnement engagées en 2016 et peut-être envisager un financement propre à chaque projet, ce qui permettrait notamment l'embauche de ressources supplémentaires dédiées à ces projets.

## 2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

---

### 2.6.1. Newsletters

#### L'URPS en action

La Commission Communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France.

11 mai 2016	Projet de maison médicale de garde à Montfermeil
20 mai 2016	Suppression des gardes en établissement privé
25 mai 2016	Plateformes territoriales d'appui, 1ère réunion entre l'URPS et l'ARS
26 mai 2016	L'éducation thérapeutique du patient, quelle place pour les libéraux ?
2 juin 2016	Logiciel partagé par les professionnels de santé en cabinet de groupe
23 juin 2016	Journée découverte de l'URPS - Exercer dans l'est de l'Ile-de-France (93 - 77 - 95)
15 septembre 2016	Les Permanences d'aide à l'installation reprennent en Ile-de-France
23 septembre 2016	Les médecins libéraux accueillent les nouveaux internes franciliens
14 octobre 2016	Trouvez votre remplaçant sur Rempla en Ile-de-France
10 novembre 2016	Groupements hospitaliers de territoire, quels enjeux pour les médecins libéraux ?
16 novembre 2016	Vacances de Noël : trouvez votre remplaçant sur Rempla en Ile-de-France
18 novembre 2016	L'URPS rencontre la présidente de la Région Ile-de-France

### 2.6.2. Communiqués de presse

L'URPS Médecins a diffusé 4 communiqués de presse en 2016 :

7 janvier 2016	L'assemblée générale de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a élu son nouveau bureau
18 janvier 2016	Journée Découverte Exercer dans les Yvelines et le Val d'Oise
22 février 2016	Aubergenville (Yvelines), 12.000 habitants, zéro médecin généraliste bientôt !
7 juin 2016	Journée Découverte Exercer dans l'est de l'Ile-de-France (93 - 77 - 95)

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet : [www.urps-med-idf.org](http://www.urps-med-idf.org), rubrique presse.

Les actions de communication menées par l'URPS Médecins en 2016 ont occasionné 37 retombées dans la presse.

### **2.6.3. Site internet de l'URPS : [www.urps-med-idf.org](http://www.urps-med-idf.org)**

La Commission communication de l'URPS Ile-de-France assure la gestion du site Internet de l'URPS qui, en plus de reprendre les travaux de l'Union, fait aussi le point sur l'organisation sanitaire francilienne.

En 2016, le site a subi une baisse de fréquentation de 10 % par rapport à l'année précédente avec 18 870 visites annuelles (soit 52 visites par jour) et 48 385 pages vues (+ 19 %).

Une refonte de site est en cours, le nouveau site sera opérationnel en 2017 pour respecter les normes d'affichages sur tous supports mobiles et les normes de référencement optimum.

### **2.6.4. Twitter**

L'URPS médecins s'est dotée d'un compte Twitter le 25 novembre 2013.

L'Union y diffuse son actualité : communiqués de presse, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements URPS, promotion du site Rempla en Ile-de-France lancé en mars 2015.

Le compte twitter de l'URPS a gagné 209 abonnés en un an pour atteindre 481 abonnés au total fin 2016. Sur un an, 118 tweets ont été postés, soit une dizaine par mois, un rythme équivalent à celui de 2014 et 2015.

Adresse : @urps\_med\_idf

## **2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE**

---

La loi Hôpital Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région, des Unions Régionales des Professionnels de Santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions avec les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

Au total les URPS Ile-de-France représentent un corps d'environ 56 000 professionnels de santé libéraux. Si les métiers ne sont pas tous les mêmes avec des organisations parfois bien différentes, le rôle du médecin libéral est un enjeu majeur des années à venir.

---

# **3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE**

### 3.1. ARS ILE-DE-FRANCE

---

Mise en place le 1er avril 2010, l'ARS d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

### 3.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES

---

Dans cette nouvelle mandature, les élus de l'URPS médecins ont souhaité davantage développer les relations avec les collectivités territoriales. Peu entendue par la Région Ile-de-France, l'URPS s'est naturellement orientée vers les échelons départementaux et communaux pour proposer dans le cadre du SROS ambulatoire en 2012 les fiches actions suivantes :

**A l'échelle des départements :** Organiser annuellement une réunion interprofessionnelle : « Professionnels de santé : Exercer en.... » : Ce programme a été en 2012 dans les départements franciliens en partenariat avec les conseils généraux et les délégations territoriales de l'agence régionale de santé. Il vise à faire se rencontrer élus locaux et professionnels de santé autour de la problématique de l'aménagement du territoire et de l'offre de soins.

## 3.3 CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES

---

### 3.3.1 CRSA et Commissions spécialisées

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 4 septembre 2014. Elle est composée de 99 membres titulaires, désignés pour 4 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les représentants URPS médecins siègent dans le collège Offreurs de soins. La CRSA est présidée par M. Jean-Pierre BURNIER, ancien directeur de l'Hôpital de Gonesse.

Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une commission permanente au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.

En parallèle, 4 commissions spécialisées se réunissent pour travailler par thématique :

- Organisation des soins
- Prévention
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de schéma régional de son champ de compétences et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

#### **A) La Commission spécialisée Organisation des Soins (CSOS)**

Le Dr Bruno SILBERMAN représente l'URPS médecin à la CSOS IDF. Son mandat de président de la CSOS a été renouvelé à l'unanimité en 2014.

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

Cette commission s'est réunie 11 fois en 2016.



## **B) La Commission spécialisée Prévention**

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

## **C) La Commission Prise en charge et accompagnements médico-sociaux**

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- Elabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

⇒ La Commission Droit des usagers du système de santé

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

### **3.3.2 Les Conférences de territoires**

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conférences sanitaires de territoire. Ces conférences de territoires, mises en place par le Directeur Général de l'ARS IDF sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacune d'entre elle est composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Décret n°2010-347 du 31 mars 2010

Les missions des Conférences de territoires sont de :

- Contribuer à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique.
- Faire toute proposition au Directeur de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé.

Elles ont également la possibilité d'établir des contrats locaux de santé avec l'ARS, les collectivités territoriales et leurs groupements. Chaque Conférence de territoire est composée de 50 membres au plus, répartis dans 11 Collèges. Le mandat des membres est de quatre ans, renouvelable une fois.

L'URPS Médecins IDF a désigné pour chacun des départements 3 titulaires et 3 suppléants : 48 médecins libéraux franciliens siègent ainsi au sein du Collège n°4 (Représentants des professionnels de santé libéraux et les internes en médecine) de ces conférences.

Suite à la Loi de Modernisation de Notre Système de Santé de 2016, **les Conférences de territoires vont être transformées en Conseils Territoriaux de Santé qui seront installés au plus tard le 1er janvier 2017.**

Les territoires de démocratie sanitaires, au sein desquels siègeront les Conseils Territoriaux de Santé, ont été définis au 31 octobre 2016. L'échelle retenue est le département.

Les missions des Conseils Territoriaux de Santé sont:

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Etre informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- Etre associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)

Chaque Conseil Territorial de Santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)
- 1 délégué du Défenseur des droits
- 2 personnalités qualifiées

Le mandat des membres est de cinq ans. Evolution de la composition de l'instance :

- Une commission spécialisée en santé mentale ;
- Une formation spécifique organisant l'expression des usagers et intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

Le mandat des membres des Conférences de territoires est prorogé jusqu'au 30 décembre 2016.

### **3.4. ORDRES DES MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE**

---

L'URPS médecins a continué et poursuivi le partenariat engagé avec les conseils ordinaires d'Ile-de-France notamment au travers du partenariat conclu autour du site Soigner en Ile-de-France.

### **3.5. FEDERATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE**

---

L'URPS médecins et les fédérations hospitalières ont choisi de co-présider la commission spécialisée organisation des soins. Ce faisant une dynamique s'est installée entre les offreurs de soins et des réunions régulières ont permis d'établir des échanges et des points de vues transversaux relativement nouveaux.

### **3.6. LES USAGERS**

---

#### **3.6.1. Echanges entre représentants URPS et représentants des usagers**

L'URPS médecins Ile-de-France a poursuivi ses échanges constructifs entre les représentants d'usagers et professionnels de santé libéraux.

#### **3.6.2. Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)**

L'URPS médecins a désigné deux représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les Dr Jean François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions. En 2016 il y a eu vingt réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance. Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

### **3.8. CONFERENCE NATIONALE DES URPS MEDECINS**

---

Le Dr Prudhomme représente l'URPS Médecins Ile-de-France au Bureau de la conférence nationale des URPS, élu en avril 2016.

La CN URPS-ML travaillent sur 7 thèmes de travail, via 4 commissions thématiques (permanence des soins en ambulatoire, chirurgie ambulatoire, répertoire opérationnel des ressources, départements d'outre-mer) et 3 groupes de travail (territoires et plateformes territoriales d'appui, messagerie sécurisée, télémédecine).

L'Assemblée Générale de la CN URPS s'est réunie trois fois en 2016 dans les locaux de l'URPS Médecins Ile-de-France.

---

# 4. ANNEXES

## **ANNEXE 1 : LES ELUS AU 31/12/2016**

---

**COLLEGE DES GENERALISTES 31/12/2016**

<b>Syndicat</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom, prénom</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
MG FRANCE	Madame	ALBY MARIE LAURE	75014	PARIS
SML	Monsieur	BAILLARGEAT MARC	75017	PARIS
SML	Monsieur	BATARD JEAN-PIERRE	91090	LISSES
FMF	Monsieur	BERNSTEIN SERGE	93430	VILLETANEUSE
MG FRANCE	Monsieur	BLAZIT MICHEL	91470	LIMOURS
MG FRANCE	Monsieur	BONNAUD FRANCOIS	78580	MAULE
FMF	Mademoiselle	BOTTE CHRISTINE	75014	PARIS
SML	Monsieur	DE BASTARD LAURENT	78000	VERSAILLES
CSMF	Madame	DELMOTTE MARIE HELENE	95330	DOMONT
SML	Monsieur	DUCHENE MARC	94400	VITRY SUR SEINE
FMF	Monsieur	ELGHOZI BERNARD	94000	CRETEIL
MG FRANCE	Madame	ENGERRAND MARTINE	78300	POISSY
MG FRANCE	Monsieur	FERON PASCAL	77210	SAMOREAU
MG FRANCE	Madame	GIANNOTTI AGNES	75018	PARIS
UNION COLLEGIALE	Monsieur	GOLMAN THOMAS	78920	ECQUEVILLY
FMF	Monsieur	HAMON JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	Monsieur	HANDSCHUH RICHARD	75020	PARIS
UNION COLLEGIALE	Monsieur	KAROUBI JEAN FRANCOIS	75013	PARIS
CSMF	Monsieur	LANDAIS STEPHANE	92240	MALAKOFF
FMF	Monsieur	LE TAILLANDIER DE GABORY BRICE	75005	PARIS
FMF	Monsieur	LE VAGUERES DIDIER	91800	BOUSSY ST ANTOINE
CSMF	Monsieur	LECLERC ALAIN	94456	LIMEIL BREVANNES CEDEX
FMF	Madame	LEFEBURE PATRICIA	78520	LIMAY
MG FRANCE	Monsieur	LEPRONT JEAN NOEL	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE
FMF	Madame	LEROY NATHALIE	77130	MONTEREAU FAULT YONNE
SML	Monsieur	LEYMARIE JEAN LUC	92500	RUEIL MALMAISON
FMF	Madame	LUCK ISABELLE	78990	ELANCOURT
FMF	Monsieur	PARANQUE PHILIPPE	91750	CHEVANNES

<b>Syndicat</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom, prénom</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
CSMF	Monsieur	RIAHI MICKAEL	75019	PARIS
CSMF	Monsieur	SABBAH ABRAHAM	75013	PARIS
UNION COLLEGIALE	Monsieur	SCIMECA DANIEL	94700	MAISONS ALFORT
SML	Monsieur	SEBBAG MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	Monsieur	SIAVELLIS GEORGES	93130	NOISY LE SEC
SML	Monsieur	SIMONELLI PATRICK	95320	ST LEU LA FORET
UNION COLLEGIALE	Monsieur	SPIRA JEAN MARC	75013	PARIS
CSMF	Monsieur	TOLEDANO ARIEL	75008	PARIS
MG FRANCE	Madame	VINCENS MARIE EVE	93300	AUBERVILLIERS
SML	Monsieur	WARO JOEL	77100	MAREUIL LES MEAUX
MG FRANCE	Monsieur	WILTHIEN FRANCOIS	93300	AUBERVILLIERS



**COLLEGE DES SPECIALISTES EXERCICE MIXTE AU 31/12/2016**

Syndicat	Civilité	Nom, prénom		CP	Ville
FMF	Madame	ALVISET LEILA	Psychiatrie	92330	SCEAUX
LE BLOC	Madame	ARTAZ MARIE-AGNES	Gériatrie - Gérontologie	75016	PARIS
CSMF	Monsieur	ASSYAG PATRICK	Cardiologie et maladies vasculaires	75011	PARIS
FMF	Monsieur	BARDEL JOEL	Psychiatrie	92300	LEVALLOIS PERRET
SML	Monsieur	BHAVSAR PIERRE	Radiodiagnostic et imagerie médicale	95520	OSNY
LE BLOC	Madame	BRIOLE VALERIE	Rhumatologie	75017	PARIS
CSMF	Monsieur	CATTAN ELIE	Dermatologie et vénéréologie	93500	PANTIN
CSMF	Monsieur	GERNEZ CLAUDE	Psychiatrie	95880	ENGHIEN LES BAINS
CSMF	Monsieur	GOMBEAUD THIERRY	Gastro-entérologie et hépatologie	93260	LES LILAS
SML	Monsieur	HUBER CHRISTIAN	Radiodiagnostic et imagerie médicale	94490	ORMESSON SUR MARNE
LE BLOC	Madame	INAOUI ROZE RACHIDA	Rhumatologie	75005	PARIS
UNION COLLEGIALE	Madame	KAPRON ANNE MARIE	Chirurgie générale	75009	PARIS
CSMF	Monsieur	KLEIN JEAN MICHEL	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	75007	PARIS
LE BLOC	Monsieur	LATINIS PHILIPPE	Psychiatrie	95220	HERBLAY
CSMF	Monsieur	LENCZNER GREGORY	Radiodiagnostic et imagerie médicale	92200	NEUILLY SUR SEINE
SML	Madame	LUBELSKI PATRICIA	Pédiatrie	91370	VERRIERES LE BUISSON
SML	Madame	MARIE SCEMAMA LYDIA	Gynécologie obstétrique	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
FMF	Monsieur	MARION ALEXIS	Pédiatrie	92300	LEVALLOIS PERRET
FMF	Monsieur	MASTAIN BRUNO	Neurologie	75016	PARIS
SML	Monsieur	PRUDHOMME FREDERIC	Gastro-entérologie et hépatologie	78150	LE CHESNAY
CSMF	Monsieur	REFABERT LUC	Pédiatrie	75015	PARIS
SML	Monsieur	RENARD PHILIPPE	Rhumatologie	92400	COURBEVOIE
LE BLOC	Monsieur	SAMSON JACQUES	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	93160	NOISY LE GRAND
CSMF	Monsieur	SILBERMAN BRUNO	Radiodiagnostic et imagerie médicale	75006	PARIS
CSMF	Monsieur	SULIMOVIC LUC	Dermatologie et vénéréologie	75019	PARIS
SML	Monsieur	SYLVESTRE MARC	Psychiatrie	92150	SURESNES
SML	Monsieur	TANNEAU ERIC	Psychiatrie	75017	PARIS
SML	Monsieur	VAILLANT DENIS	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	92000	NANTERRE

**COLLEGE DES SPECIALISTES AOC AU 31/12/2016**

<b>Syndicat</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom, prénom</b>		<b>CP</b>	<b>Ville</b>
FMF	Monsieur	BOLLA PAUL HENRI	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	91290	ARPAJON
LE BLOC	Monsieur	BREIL PHILIPPE	Chirurgie viscérale et digestive	75008	PARIS
LE BLOC	Monsieur	CADI PHILIPPE	Anesthésie réanimation	78190	TRAPPES
LE BLOC	Monsieur	CAMAGNA OLIVIER	Gynécologie obstétrique	92160	ANTONY
LE BLOC	Monsieur	DE ROCHAMBEAU BERTRAND	Gynécologie obstétrique	77177	BROU SUR CHANTEREINE
SML	Monsieur	GIGNAC DOMINIQUE	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	78500	SARTROUVILLE
LE BLOC	Monsieur	HAMON PIERRE	Chirurgie orthopédique et traumatologie	75017	PARIS
LE BLOC	Monsieur	PONCELIN DE RAUCOURT FABRICE	Anesthésie réanimation	78100	SAINT GERMAIN EN LAYE
LE BLOC	Monsieur	SCHAPIRO DAVID	Ophtalmologie	75116	PARIS
LE BLOC	Monsieur	STROMBONI MARC	Chirurgie orthopédique et traumatologie	75008	PARIS
LE BLOC	Monsieur	VIGNES BENOIT	Chirurgie urologique	78150	LE CHESNAY

## **ANNEXE 2 : LES ELUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2016**

---

## COMMISSION : COORDINATION ET TERRITOIRES

Coordonnateur : Docteur Luc SULIMOVIC

Coordonnateur : Agnès GIANNOTTI

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Marie-Laure ALBY  
Docteur Marie-Agnès ARTAZ  
Docteur Serge BERNSTEIN  
Docteur Agnès GIANNOTTI  
Docteur Dominique GIGNAC  
Docteur Jean-Michel KLEIN  
Docteur Stéphane LANDAIS  
Docteur Didier LE VAGUERES  
Docteur Patricia LUBELSKI  
Docteur Isabelle LUCK  
Docteur David SHAPIRO  
Docteur Patrick SIMONELLI  
Docteur Jean-Marc SPIRA  
Docteur Luc SULIMOVIC

## COMMISSION : CONTRÔLE FINANCIER

Président : Docteur François BONNAUD

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Marc BAILLARGEAT  
Docteur François BONNAUD  
Docteur Philippe LATINIS  
Docteur Abraham SABBAH  
Docteur Daniel SCIMECA  
Docteur Mardoche SEBBAG  
Docteur Georges SIAVELLIS

## COMMISSION : COMMUNICATION

Coordonnateur : Docteur Alain LECLERC

Coordonnateur : Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Leila ALVISET  
Docteur Patrick ASSYAG  
Docteur Christine BOTTE  
Docteur Philippe CADI  
Docteur Anne-Marie KAPRON  
Docteur Alain LECLERC  
Docteur Patricia LEFEBURE  
Docteur Jean-Noël LEPRONT  
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA  
Docteur Jacques SAMSON  
Docteur Mardoche SEBBAG  
Docteur Georges SIAVELLIS  
Docteur Denis VAILLANT  
Docteur François WILTHIEN

## COMMISSION : SANTE PUBLIQUE

Coordonnateur : Docteur Jean-Pierre BATARD

Coordonnateur : Docteur Marie-Eve VINCENS

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Jean-Pierre BATARD  
Docteur Christine BOTTE  
Docteur Marie-Hélène DELMOTTE  
Docteur Bernard ELGHOZI  
Docteur Pascal FERON  
Docteur Thomas GOLMAN  
Docteur Rachida INAOUI ROZE  
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA  
Docteur Alexis MARION  
Docteur Luc REFABERT  
Docteur Mickaël RIAHI  
Docteur Marc SYLVESTRE  
Docteur Marie-Eve VICENS  
Place vacante

## COMMISSION : PRATIQUES LIBERALES

Coordonnateur : Docteur Laurent DE BASTARD

Coordonnateur : Docteur Luc REFABERT

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Valérie BRIOLE  
Docteur Laurent DE BASTARD  
Docteur Martine ENGERRAND  
Docteur Jean-Paul HAMON  
Docteur Richard HANDSCHUH  
Docteur Rachida INAOUI ROZE  
Docteur Jean-François KAROUBI  
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GABORY  
Docteur Alain Leclerc  
Docteur Gregory LENCZNER  
Docteur Philippe PARANQUE  
Docteur Luc REFABERT  
Docteur Philippe RENARD  
Docteur Mardoche SEBBAG



## COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES AOC

Coordonnateur : Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU

Coordonnateur : Docteur Paul-Henri BOLLA

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Paul-Henri BOLLA  
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU  
Docteur Dominique GIGNAC  
Docteur Fabrice PONCELIN DE RAUCOURT  
Docteur Benoit VIGNES

## COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES MEDECINE GENERALE

Coordonnateur : Docteur François BONNAUD

Coordonnateur : Docteur Nathalie LEROY

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Jean-Pierre BATARD  
Docteur François BONNAUD  
Docteur Laurent DE BASTARD  
Docteur Marie-Hélène DELMOTTE  
Docteur Marc DUCHENE  
Docteur Bernard ELGHOZI  
Docteur Jean-Paul HAMON  
Docteur Richard HANDSCHUH  
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GARBORY  
Docteur Jean-Noël LEPRONT  
Docteur Nathalie LEROY  
Docteur Isabelle LUCK  
Docteur Mickael RIAHI  
Docteur Daniel SCIMECA  
Docteur Mardoche SEBBAG  
Docteur Georges SIAVELLIS  
Docteur Jean-Marc SPIRA  
Docteur François WILTHIEN

## COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES EXERCICE MIXTE

Coordonnateur : Docteur Thierry GOMBEAUD

Coordonnateur : Docteur Philippe RENARD

Membres de la commission au 31 décembre 2016

Docteur Marie-Agnès ARTAZ  
Docteur Patrick ASSYAG  
Docteur Joël BARDEL  
Docteur Pierre BHAVSAR  
Docteur Valérie BRIOLE  
Docteur Elie CATTAN  
Docteur Thierry GOMBEAUD  
Docteur Anne-Marie KAPRON  
Docteur Jean-Michel KLEIN  
Docteur Patricia LUBELSKI  
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA  
Docteur Bruno MASTAIN  
Docteur Philippe RENARD

## **ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL**

---

### **Santé mentale**

Docteur Leila ALVISET  
Docteur Joël BARDEL  
Docteur Claude GERNEZ  
Docteur Philip LATINIS  
Docteur Marc SYLVESTRE  
Docteur Eric TANNEAU

### **Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA)**

Docteur Jean-Noël LEPRONT  
Docteur Abraham SABBAH  
Docteur Jean-Marc SPIRA  
Docteur Philippe PARANQUE  
Docteur Patrick SIMONELLI

### **Médecins à Exercice Particulier (MEP)**

Docteur Marc BAILLARGEAT  
Docteur Alexis MARION  
Docteur Daniel SCIMECA  
Docteur François WILTHIEN  
Docteur Rachida INAOUI ROZE  
Docteur Ariel TOLEDANO